

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Joëlle BERTRAND, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Joël HERBIN, M. Gaëtan LEUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAI, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danielle VINCENT.

**Excusés** : Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Carole BRAS, M. Paul-Eric FILY, Mme Nadège PLACE, M. Rémy ROHRBACH.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

**Pouvoirs** : Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN à Mme Claire HUGUES, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Paul-Eric FILY à Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Nadège PLACE à M. Jacky DROUET, M. Rémy ROHRBACH à M. Jacques PRIEUR.

**Secrétaire de séance** : Mme Danielle VINCENT.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 35 - Pouvoirs : 5 - Votants : 40

**2024-16 : Modification dans les commissions thématiques**

**Rapporteur : Madame Pascale BRIAND – 1ère Vice-Présidente**

Pour faire suite à la démission d'élus ou demandes de modifications des communes, il convient d'apporter des changements dans la désignation des représentants dans les commissions suivantes :

- **Commission « Gestion des déchets » :**
  - M. Ivan THERY est remplacé par **M. Olivier GUILLET** (commune de Sainte Pazanne)
  - Mme Aurélie GUITTENY est remplacée par **M. Thierry RICCI** (commune de Sainte Pazanne)
  
- **Commission « Développement économique » :**
  - M. Yoann DELAUNAY est remplacé par **M. Alain MELLERIN** (commune de Chaumes en Retz)

- Le bureau du 18 janvier 2024 a pris acte,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *de prendre acte de ces modifications et mettre à jour le tableau des commissions thématiques en annexe*

**Le Président,  
Jean-Michel BRARD**

Pièce jointe :  
*Tableau des commissions*

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20240202-12-DE

Acte mis en ligne le 5-02-2024

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 02-02-2024

Publication le : 02-02-2024

**Par délégation  
La Vice-Présidente,  
Pascale BRIAND**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Joëlle BERTRAND, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Joël HERBIN, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAI, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danielle VINCENT.

**Excusés** : Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Carole BRAS, M. Paul-Eric FILY, Mme Nadège PLACE, M. Rémy ROHRBACH.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

**Pouvoirs** : Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN à Mme Claire HUGUES, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Paul-Eric FILY à Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Nadège PLACE à M. Jacky DROUET, M. Rémy ROHRBACH à M. Jacques PRIEUR.

**Secrétaire de séance** : Mme Danielle VINCENT.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 35 - Pouvoirs : 5 - Votants : 40

**2024-17 : Formalisation du Pacte de Gouvernance**

**Rapporteur : Madame Pascale BRIAND – 1ère Vice-Présidente**

Les remarques formulées par la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire (CRC), dans son rapport du 29 décembre 2022 appelaient à une mise en forme plus structurée du Pacte de gouvernance de la Communauté d'agglomération.

L'agglomération a pris acte de cette recommandation et un travail de mise en forme a été réalisé en conformité avec l'article 5211-11-2 du CGCT, tout en s'appuyant sur les documents « cadre » préexistants, fondateurs de l'agglomération, qui fixent les lignes directrices du fonctionnement de l'EPCI et de ses relations avec les communes (règlement intérieur, pacte financier et fiscal, schéma de mutualisation, projet de territoire).

Ces documents cadres sont d'ailleurs annexés au pacte de gouvernance retravaillé.

Ce pacte de gouvernance retravaillé expose les principes fondamentaux d'une juste articulation et coopération entre la communauté d'agglomération et les communes pour parvenir à un développement territorial équilibré, solidaire et de proximité, dans le respect de chaque territoire et de chaque citoyen.

La Communauté et ses communes membres sont attachées, à travers ce pacte, à définir et mettre en œuvre une gouvernance qui garantit la transparence, la représentativité de chaque commune et la recherche du consensus dans le processus décisionnel.

C'est l'occasion de rappeler le rôle central que jouent les communes qui constituent une ressource précieuse en termes d'action quotidienne de proximité, de fédération des acteurs locaux ou encore de médiation avec le citoyen.

La qualité des relations avec les communes membres constitue donc à la fois un enjeu de démocratie et d'efficacité des politiques publiques.

- VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation » du 17 janvier 2024 et du bureau du 18 janvier 2024

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, avec 1 abstention et 39 voix « pour », DECIDE :*

- *d'approuver le pacte de gouvernance retravaillé*

**Le Président,  
Jean-Michel BRARD**

Pièces jointes :

*Pacte de gouvernance et ses annexes*

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20240202-11-DE

Acte mis en ligne le 5-02-2024

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 02-02-2024

Publication le : 02-02-2024

**Par délégation  
La Vice-Présidente,  
Pascale BRIAND**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Joëlle BERTRAND, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Joël HERBIN, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAIS, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danielle VINCENT.

**Excusés** : Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Carole BRAS, M. Paul-Eric FILY, Mme Nadège PLACE, M. Rémy ROHRBACH.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

**Pouvoirs** : Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN à Mme Claire HUGUES, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Paul-Eric FILY à Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Nadège PLACE à M. Jacky DROUET, M. Rémy ROHRBACH à M. Jacques PRIEUR.

**Secrétaire de séance** : Mme Danielle VINCENT.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 35 - Pouvoirs : 5 - Votants : 40

**2024-18 : Rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes sur les comptes et la gestion de la communauté d'agglomération de Pornic Agglo Pays de Retz au cours des exercices 2017 à 2022 – actions entreprises à la suite des observations reçues**

**Rapporteur : Madame Pascale BRIAND – 1ère Vice-Présidente**

Au cours de l'année 2022, la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire (CRC) a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération Pornic agglo Pays de Retz concernant les exercices 2017 et suivants.

Le 29 décembre 2022, la CRC a notifié au Président de l'Agglomération son rapport d'observations définitives et en application du code des juridictions financières, ce rapport a été transmis à chacun des membres du conseil communautaire, et débattu au cours de la séance du conseil communautaire du 2 février 2023.

Conformément à l'article L.243-9 du code des juridictions financières, dans un délai d'un an à compter de la présentation de ce rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, le Président de la communauté d'agglomération doit présenter, devant cette même assemblée, un rapport sur les actions qu'il a entreprises à la suite des observations reçues.

Les actions entreprises par la communauté d'agglomération à la suite des 11 recommandations reçues sont détaillées dans le rapport qui est joint en annexe de la présente délibération.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5216-5,
- VU le Code des juridictions financières et notamment les articles L.211-8, L.243-6, L.243-8 et L.243-9,
- VU le Rapport d'observations définitives du 29 décembre 2022 de la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire sur l'examen des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération de Pornic agglomération Pays de Retz au cours des exercices 2017 à 2022,
- La commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation » du 17 janvier 2024 et le bureau du 18 janvier 2024 ont pris acte,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, PREND ACTE :*

- *du rapport sur les actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire émis le 29 décembre 2022*

**Le Président,  
Jean-Michel BRARD**

*Pièces jointes :*  
*Rapport et ses annexes*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Joëlle BERTRAND, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Joël HERBIN, M. Gaëtan LEUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAI, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danielle VINCENT.

**Excusés** : Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Carole BRAS, M. Paul-Eric Fily, Mme Nadège PLACE, M. Rémy ROHRBACH.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

**Pouvoirs** : Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN à Mme Claire HUGUES, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Paul-Eric Fily à Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Nadège PLACE à M. Jacky DROUET, M. Rémy ROHRBACH à M. Jacques PRIEUR.

**Secrétaire de séance** : Mme Danielle VINCENT.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 35 - Pouvoirs : 5 - Votants : 40

**2024-19 : Vote du débat d'orientations budgétaires 2024 sur la base du ROB**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Michel BRARD – Président et Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »**

Prescrit par la Loi, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire. Préalable au vote du budget primitif, le DOB traduit les orientations majeures de la collectivité et définit les grands objectifs en précisant les équilibres financiers et les principes fiscaux.

Le DOB est obligatoire dans les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et doit être tenu dans les deux mois précédant le vote du budget.

La loi NOTRe de 2015 est venue étoffer les dispositions relatives au DOB des EPCI en renforçant l'information aux conseillers communautaires par la réalisation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) qui doit donner lieu à une délibération.

En application du décret du 24 juin 2016, le ROB doit porter sur les orientations budgétaires envisagées avec les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes (fonctionnement / investissement), les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette, ...

Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, le rapport comporte également les informations relatives aux ressources humaines : les effectifs, les dépenses de personnel, les avantages en nature, la durée effective du travail, ...

Le DOB 2024 porte sur le budget général ainsi que sur l'ensemble des budgets annexes.

- VU l'article 107 de la LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- VU l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,
- La commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation » du 17 janvier 2024 et le bureau du 18 janvier 2024 ont pris acte du Rapport d'Orientation Budgétaire,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024*
- *de prendre acte de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024*
- *d'approuver le Débat d'Orientation Budgétaire 2024*

**Le Président,  
Jean-Michel BRARD**

Pièces jointes :

*ROB 2024*

*Présentation synthétique du ROB 2024*

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20240202-10-DE

Acte mis en ligne le 5-02-2024

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 02-02-2024

Publication le : 02-02-2024

**Par délégation  
La Vice-Présidente,  
Pascale BRIAND**





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Joëlle BERTRAND, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Joël HERBIN, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAI, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danielle VINCENT.

**Excusés** : Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Carole BRAS, M. Paul-Eric FILY, Mme Nadège PLACE, M. Rémy ROHRBACH.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

**Pouvoirs** : Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN à Mme Claire HUGUES, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Paul-Eric FILY à Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Nadège PLACE à M. Jacky DROUET, M. Rémy ROHRBACH à M. Jacques PRIEUR.

**Secrétaire de séance** : Mme Danielle VINCENT.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 35 - Pouvoirs : 5 - Votants : 40

**2024-20 : Création d'un budget annexe « transport collectif et partagé »**

**Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »**

Conformément aux orientations du Conseil communautaire du 30 novembre 2023, de nouveaux services de transports collectifs et partagés vont être mis en œuvre sur le territoire de Pornic agglo Pays de Retz à compter du 1er juillet 2024 (transport à la demande, navette estivale, transport urbain à l'année, covoiturage, service de conseil en mobilité dédiée aux employeurs et leurs salariés).

Dans ce cadre, afin de suivre l'activité de ces nouveaux services et les recettes dédiées dont le Versement Mobilité, il est proposé la création d'un budget annexe dédié nommé « transport collectif et partagé ».

- VU l'avis favorable à l'unanimité du bureau du 18 janvier 2024,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *d'approuver la création d'un budget annexe nommé « transport collectif et partagé », soumis à l'instruction M43,*
- *d'autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier.*

**Le Président,  
Jean-Michel BRARD**

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20240202-9-DE

Acte mis en ligne le 5-02-2024

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 02-02-2024

Publication le : 02-02-2024

**Par délégation  
La Vice-Présidente,  
Pascale BRIAND**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Joëlle BERTRAND, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Joël HERBIN, M. Gaëtan LEUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAI, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danielle VINCENT.

**Excusés** : Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Carole BRAS, M. Paul-Eric FILY, Mme Nadège PLACE, M. Rémy ROHRBACH.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

**Pouvoirs** : Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN à Mme Claire HUGUES, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Paul-Eric FILY à Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Nadège PLACE à M. Jacky DROUET, M. Rémy ROHRBACH à M. Jacques PRIEUR.

**Secrétaire de séance** : Mme Danielle VINCENT.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 35 - Pouvoirs : 5 - Votants : 40

**2024-21 : Création d'un budget annexe « Portage foncier »**

**Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »**

Dans le cadre de la stratégie de développement économique, l'optimisation foncière a été définie comme une orientation prioritaire. A cette occasion, un budget annexe « optimisation foncière » a été créé par délibération du conseil communautaire du 25 mars 2021. Ce budget permet à l'agglomération d'acquérir puis d'aménager des terrains à vocation économique, n'entrant pas dans le cadre des budgets de lotissement.

Dans le contexte d'une offre foncière publique limitée, une réflexion s'est portée sur le déploiement d'une nouvelle modalité de mise à disposition des terrains auprès des porteurs de projets. Aussi, il est proposé de développer les baux emphytéotiques et baux à construction afin de répondre aux besoins d'implantation et de développement des entreprises sur le territoire.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé la création d'un budget annexe nommé « Portage foncier » permettant le suivi des terrains mis à bail (l'acquisition du terrain aménagé et la commercialisation sous bail emphytéotique ou à construction). Les activités de ce budget sont soumises au régime TVA.

- VU l'avis favorable à l'unanimité du bureau du 18 janvier 2024,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *d'approuver la création d'un budget annexe nommé « PORTAGE FONCIER », instruction M57,*
- *d'autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier*

**Le Président,  
Jean-Michel BRARD**

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20240202-7-DE

Acte mis en ligne le 5-02-2024

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 02-02-2024

Publication le : 02-02-2024

**Par délégation  
La Vice-Présidente,  
Pascale BRIAND**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Joëlle BERTRAND, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Joël HERBIN, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAI, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danielle VINCENT.

**Excusés** : Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Carole BRAS, M. Paul-Eric Fily, Mme Nadège PLACE, M. Rémy ROHRBACH.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

**Pouvoirs** : Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN à Mme Claire HUGUES, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Paul-Eric Fily à Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Nadège PLACE à M. Jacky DROUET, M. Rémy ROHRBACH à M. Jacques PRIEUR.

**Secrétaire de séance** : Mme Danielle VINCENT.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 35 - Pouvoirs : 5 - Votants : 40

**2024-22 : Désignation d'un nouveau représentant au comité syndical d'Atlantic Eau et dans la Commission territoriale secteur « Pays de Retz »**

**Rapporteur** : Monsieur Claude CAUDAL – Vice-Président en charge de la commission « Cycle de l'Eau – Littoral – Marais »

Suite à la démission de M. Ivan THERY, élu de Sainte Pazanne, il convient de désigner un nouveau représentant pour siéger au comité syndical et dans la commission territoriale secteur « Pays de Retz » d'Atlantic Eau.

## Comité syndical

9 Délégués titulaires	9 Délégués suppléants
Jean Michel BRARD	Thomas FERRE
Claude CAUDAL	Aurélie GUITTENY
Patrick PRIN	Serge BODY
Daniel BENARD	Gilles LAURENT
Thierry RICCI	Jean GERARD
Luc NORMAND	Edwige DU RUSQUEC
Patrick BERNIER	Pierre MALARD
Yvon JACOB	Bruno GUITTENY
Cédric BIDON	Maurice ROBIN

## Commission territoriale secteur « Pays de Retz »

	12 titulaires	9 suppléants
Chaumes en Retz	Philippe LE CUNF Pierre MALARD	Sylvain BICHON
Chauvé	Hubert ROCHER	Maud SAVINA
Cheix en Retz	Luc NORMAND	Bruno GUITTENY
Port St Père	Edwige DU RUSQUEC	Séverine GAINARD
Rouans	Jean-Yves LOUERAT	Bernard LOQUAIS
St Hilaire de Chaléons	Maurice ROBIN	Michel AUDION
Ste Pazanne	Thierry RICCI Aurélie GUITTENY	Nathalie BOSSARD
Villeneuve en Retz	Jean-Bernard FERRER Laurent PIRAUD	Yves BLANCHARD
Vue	Cédric BIDON	Stéphane GOOSSENS

- VU l'avis favorable à l'unanimité du bureau du 18 janvier 2024,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- d'approuver la modification des représentants au sein d'Atlantic Eau

Le Président,  
Jean-Michel BRARD

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20240202-8-DE

Acte mis en ligne le 5-02-2024

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 02-02-2024

Publication le : 02-02-2024

Par délégation  
La Vice-Présidente,  
Pascale BRIAND



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Joëlle BERTRAND, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Joël HERBIN, M. Gaëtan LEUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAIS, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danielle VINCENT.

**Excusés** : Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Carole BRAS, M. Paul-Eric FILY, Mme Nadège PLACE, M. Rémy ROHRBACH.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

**Pouvoirs** : Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN à Mme Claire HUGUES, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Paul-Eric FILY à Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Nadège PLACE à M. Jacky DROUET, M. Rémy ROHRBACH à M. Jacques PRIEUR.

**Secrétaire de séance** : Mme Danielle VINCENT.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 35 - Pouvoirs : 5 - Votants : 40

---

*Sortie de Mme VAN GOETHEM (porteuse d'un pouvoir) au moment du vote :*

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 34 - Pouvoirs : 4 - Votants : 38

**2024-23 : Révision du zonage d'assainissement de la commune de Villeneuve en Retz : approbation**

**Rapporteur** : Monsieur Claude CAUDAL – Vice-Président en charge de la commission « Cycle de l'Eau – Littoral – Marais »

La commune de Villeneuve en Retz dispose d'un plan de zonage d'assainissement approuvé en 2010 pour le secteur de Fresnay et en 2015 pour le secteur de Bourgneuf, et pour lequel la majorité des zones relevant de l'assainissement collectif ont été desservies par le réseau d'assainissement collectif.

Un nouveau plan de zonage d'assainissement est proposé afin de répondre aux enjeux suivants :

- Mise en cohérence du zonage précédent avec le projet de révision du PLU en cours,
- Adaptation du périmètre de l'assainissement collectif aux zones d'urbanisation future situées en périphérie de l'agglomération (zones 1AU et 2AU),
- Adaptation du périmètre relevant de l'assainissement collectif dans les zones urbanisées en cohérence avec le zonage défini au PLU,
- Maintien en zone d'assainissement non collectif de la totalité des logements situés en zones agricoles et en zones naturelles.

Afin que le zonage d'assainissement soit en cohérence avec ce projet, il est nécessaire de procéder à sa révision via une procédure d'enquête publique.

Le cabinet d'études SCE a été mandaté par Pornic agglo Pays de Retz pour établir un projet de révision. Ce projet sera consultable en mairie de Villeneuve en Retz.

Ainsi, la révision du zonage, présentée sur la carte jointe en annexe, ne présente pas de changement important de l'assainissement et correspond à la mise en compatibilité des différents documents et du patrimoine existant (ancien zonage, réseaux existants, PLU en cours de révision).

L'analyse des incidences de la révision du zonage d'assainissement sur :

- la station d'épuration des Salineaux montre qu'elle présente une capacité adaptée aux projets de développement de la commune et des autres communes desservies par la station d'épuration du Salineau puisque celle-ci en période estivale serait à 67% de sa capacité nominale en comptabilisant les charges de pollution futures arrivant à la station d'épuration,
- la future station d'épuration de Fresnay montre qu'elle présente une capacité adaptée aux projets de développement de la commune.

Pornic agglo Pays de Retz a sollicité en parallèle la Mission Régionale d'Autorité Environnementale des Pays de la Loire quant à la soumission de cette révision à évaluation environnementale, dont l'instruction est en cours.

- Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Cycle de l'eau – Littoral – Marais » du 13 décembre 2023 et du bureau du 18 janvier 2024,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *d'approuver le projet de révision du zonage d'assainissement de la commune de Villeneuve en Retz, tel qu'il est annexé à la présente délibération,*
- *d'approuver que ledit projet sera soumis à enquête publique conformément au Code de l'Environnement, cette enquête publique qui se déroulera courant 2024 conjointement avec celle relative à la révision du PLU de la commune,*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

**Le Président,  
Jean-Michel BRARD**

Pièce jointe :

*Zonage assainissement*

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20240202-5-DE

Acte mis en ligne le 5-02-2024

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 02-02-2024

Publication le : 02-02-2024

**Par délégation  
La Vice-Présidente,  
Pascale BRIAND**





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre.

**Présents :** M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Joëlle BERTRAND, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Joël HERBIN, M. Gaëtan LEUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAIS, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danielle VINCENT.

**Excusés :** Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Carole BRAS, M. Paul-Eric FILY, Mme Nadège PLACE, M. Rémy ROHRBACH.

**Absents :** M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

**Pouvoirs :** Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN à Mme Claire HUGUES, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Paul-Eric FILY à Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Nadège PLACE à M. Jacky DROUET, M. Rémy ROHRBACH à M. Jacques PRIEUR.

**Secrétaire de séance :** Mme Danielle VINCENT.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 35 - Pouvoirs : 5 - Votants : 40

*Sortie de Mme VAN GOETHEM (porteuse d'un pouvoir) au moment du vote :*

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 34 - Pouvoirs : 4 - Votants : 38

**2024-24 : Révision du zonage d'assainissement de la commune des Moutiers en Retz : approbation**

**Rapporteur : Monsieur Claude CAUDAL – Vice-Président en charge de la commission « Cycle de l'Eau – Littoral – Marais »**

La commune des Moutiers en Retz dispose d'un plan de zonage d'assainissement approuvé en janvier 2007 pour lequel toutes les zones relevant de l'assainissement collectif ont été desservies par le réseau d'assainissement collectif.

Un nouveau plan de zonage d'assainissement est proposé afin de répondre aux enjeux suivants :

- Mise en cohérence du zonage précédent avec le projet de révision du PLU en cours,
- Adaptation du périmètre de l'assainissement collectif aux zones d'urbanisation future situées en périphérie de l'agglomération (zones 1AU et 2AU),
- Adaptation du périmètre relevant de l'assainissement collectif dans les zones urbanisées en cohérence avec le zonage défini au PLU,
- Maintien en zone d'assainissement non collectif de la totalité des logements situés en zones agricoles et en zones naturelles.

Afin que le zonage d'assainissement soit en cohérence avec ce projet, il est nécessaire de procéder à sa révision via une procédure d'enquête publique.

Le cabinet d'études SCE a été mandaté par Pornic agglo Pays de Retz pour établir un projet de révision. Ce projet sera consultable en mairie des Moutiers en Retz.

Ainsi, la révision du zonage, présentée sur la carte jointe en annexe, ne présente pas de changement important de l'assainissement et correspond à la mise en compatibilité des différents documents et du patrimoine existant (ancien zonage, réseaux existants, PLU en cours de révision).

L'analyse des incidences de la révision du zonage d'assainissement sur la station d'épuration des Salineaux montre qu'elle présente une capacité adaptée aux projets de développement de la commune et des autres communes desservies par la station d'épuration du Salineau puisque celle-ci en période estivale serait à 67% de sa capacité nominale en comptabilisant les charges de pollution futures arrivant à la station d'épuration.

Pornic agglo Pays de Retz a sollicité en parallèle la Mission Régionale d'Autorité Environnementale des Pays de la Loire quant à la soumission de cette révision à évaluation environnementale, dont l'instruction est en cours.

- Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Cycle de l'eau – Littoral – Marais » du 13 décembre 2023 et du bureau du 18 janvier 2024,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *d'approuver le projet de révision du zonage d'assainissement de la commune des Moutiers en Retz, tel qu'il est annexé à la présente délibération,*
- *d'approuver que ledit projet sera soumis à enquête publique conformément au Code de l'Environnement, cette enquête publique qui se déroulera courant 2024 conjointement avec celle relative à la révision du PLU de la commune,*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

**Le Président,  
Jean-Michel BRARD**

Pièce jointe :

*Zonage assainissement*

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20240202-2-DE

Acte mis en ligne le 5-02-2024

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 02-02-2024

Publication le : 02-02-2024

**Par délégation  
La Vice-Présidente,  
Pascale BRIAND**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Joëlle BERTRAND, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Joël HERBIN, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAI, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danielle VINCENT.

**Excusés** : Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Carole BRAS, M. Paul-Eric Fily, Mme Nadège PLACE, M. Rémy ROHRBACH.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

**Pouvoirs** : Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN à Mme Claire HUGUES, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Paul-Eric Fily à Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Nadège PLACE à M. Jacky DROUET, M. Rémy ROHRBACH à M. Jacques PRIEUR.

**Secrétaire de séance** : Mme Danielle VINCENT.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 35 - Pouvoirs : 5 - Votants : 40

**2024-25 : Modification dans les représentants au Syndicat mixte de la région de Grand-Lieu – Machecoul – Legé pour la gestion du CET des 6 pièces**

**Rapporteur** : Monsieur Jacky DROUET – Vice-président en charge de la commission « Gestion des déchets »

Par délibération du 23 juillet 2020, puis du 25 mars 2021, le conseil communautaire a désigné les représentants au Syndicat mixte de la région de Grand-Lieu – Machecoul – Legé pour la gestion du CET des 6 pièces.

Suite aux démissions de M. Yvan THERY (titulaire) et Mme Elodie LUCAS (suppléante), élus de Sainte Pazanne, et M. Denis BRAZEAU (suppléant), élu de Chaumes-en-Retz, il est proposé d'apporter les modifications suivantes :

10 titulaires :

Jacky DROUET	Franck SULPICE	Jean-Bernard FERRER
Françoise RELANDEAU	Cédric BIDON	Virginie ROTHAIIS
Aurélie GUITTENY	Jean-Yves LOUERAT	
Thierry RICCI	Edwige DU RUSQUEC	

10 suppléants :

Daniel BUHOT-LAUNAY	Jérôme HALLIER	Bernard LOQUAIS
Nathalie BOSSARD	Maurice ROBIN	Marie-Pierre BOUE
Bruno CLAVIER	Pierre MALARD	
Patrick VITET	Fabrice RONCIN	

- Vu l'avis favorable à l'unanimité du bureau du 18 janvier 2024,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *d'approuver la modification des représentants au Syndicat mixte de la région de Grand-Lieu – Machecoul – Legé pour la gestion du CET des 6 pièces*

**Le Président,  
Jean-Michel BRARD**

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20240202-4-DE

Acte mis en ligne le 5-02-2024

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 02-02-2024

Publication le : 02-02-2024

**Par délégation  
La Vice-Présidente,  
Pascale BRIAND**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Joëlle BERTRAND, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Joël HERBIN, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAI, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danielle VINCENT.

**Excusés** : Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Carole BRAS, M. Paul-Eric FILY, Mme Nadège PLACE, M. Rémy ROHRBACH.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

**Pouvoirs** : Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN à Mme Claire HUGUES, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Paul-Eric FILY à Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Nadège PLACE à M. Jacky DROUET, M. Rémy ROHRBACH à M. Jacques PRIEUR.

**Secrétaire de séance** : Mme Danielle VINCENT.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 35 - Pouvoirs : 5 - Votants : 40

**2024-26 : Projet Social de Territoire**

**Rapporteur : Monsieur Pierre MARTIN – Vice-Président en charge de la commission « Solidarités – Santé – Prévention »**

**Contextualisation du Projet social de territoire :**

C'est dans le cadre de sa relation contractuelle avec la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique (CAF) que Pornic Agglo Pays de Retz s'est engagée dans l'élaboration d'un projet social de territoire. Cette démarche s'inscrit dans les objectifs et axes stratégiques du Projet de territoire : Notre territoire en 2030.

Elle a permis d'amorcer une réflexion globale en matière de services à la population car les enjeux sont interreliés et ne peuvent être considérés individuellement sans une perte de sens importante. Ce projet a été construit avec l'ensemble des parties prenantes du territoire comprenant les acteurs locaux (services, associations, habitants, etc.), mais aussi les institutions (CAF), le Département et les communes.

A noter qu'en 2020, l'agglo a signé la Convention Territoriale Globale avec la CAF. Malheureusement, cette temporalité correspondant avec la crise sanitaire liée à la Covid-19, toute volonté de

concertation et d'ouverture à la participation des parties prenantes fût empêchée par les mesures de confinement. C'est pourquoi le projet a été relancé en 2023.

L'objectif du Projet social de territoire est d'optimiser l'utilisation des ressources sur le territoire et d'en faire bénéficier les habitants grâce à une coopération entre tous les acteurs et une complémentarité de leurs interventions.

Il est important de rappeler que le périmètre géographique du projet est défini par les limites administratives de l'agglomération. Pour autant, ce projet n'est pas le projet de l'agglomération (EPCI) mais bien celui de l'ensemble des parties prenantes du territoire. Ce projet se veut structurant en articulant les politiques publiques à l'œuvre sur le territoire, en valorisant, renforçant et en complétant l'existant.

Différents thèmes sont abordés : petite enfance, enfance, jeunesse, personnes âgées, publics vulnérables, mobilité, santé, accès aux droits etc.

Le Projet s'est construit avec une méthodologie particulière : L'approche orientée changement. Cette approche vise à piloter le projet par les changements plus que par l'action. Elle permet de mesurer l'impact social du projet sur le développement du territoire.

Pour accompagner méthodologiquement cette démarche, les élus du territoire de Pornic Agglo Pays de Retz ont fait appel à la SCOP ACCOLADES.

A partir d'un diagnostic partagé entre toutes les parties prenantes, les membres du Cercle de projet ont défini une vision commune du territoire dans dix ans et les cinq chemins de changement pour y arriver. Ils ont également pensé les outils d'évaluation s'appliquant aux différents chemins de changement.

La réalisation du projet devra être dans la continuité de la philosophie de sa construction. Sa déclinaison au plus proche de la réalité des habitants nécessitera l'appropriation du projet à l'échelon communal (mairies et CCAS).

- Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Petite enfance, Enfance, Jeunesse » du 8 novembre 2023 et du bureau du 18 janvier 2024,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *d'approuver les résultats des travaux du Projet social de territoire à l'échelle de Pornic agglo Pays de Retz*
- *d'approuver la réalisation du projet dans la continuité de la philosophie de sa construction*

**Le Président,  
Jean-Michel BRARD**

Pièces jointes :

*Rapport du Projet Social de Territoire*

*Données socio-démographiques*

*Données chaudes*

*Fiches changement*

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20240202-6-DE

Réception par le Sous-Préfet : 02-02-2024

Acte mis en ligne le 5-02-2024

Publication le : 02-02-2024

**Par délégation  
La Vice-Présidente,  
Pascale BRIAND**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Joëlle BERTRAND, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Joël HERBIN, M. Gaëtan LEUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAI, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danielle VINCENT.

**Excusés** : Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Carole BRAS, M. Paul-Eric FILY, Mme Nadège PLACE, M. Rémy ROHRBACH.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

**Pouvoirs** : Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN à Mme Claire HUGUES, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Paul-Eric FILY à Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Nadège PLACE à M. Jacky DROUET, M. Rémy ROHRBACH à M. Jacques PRIEUR.

**Secrétaire de séance** : Mme Danielle VINCENT.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 35 - Pouvoirs : 5 - Votants : 40

**2024-27 : Validation des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables**

**Rapporteur : Monsieur Jacques RIPOCHE – Conseiller délégué au développement durable et au tourisme vert**

Pour atteindre les objectifs nationaux de neutralité carbone à horizon 2050, la loi du 10 mars 2023 d'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) porte diverses mesures de simplification administrative visant à faciliter le développement des énergies renouvelables. Elle institue ainsi une nouvelle planification locale du développement de ces énergies, reposant sur l'identification de **zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres d'énergies renouvelables (ZAENR)**.

Ces zones, instituées à l'échelle communale et qui concernent l'ensemble des énergies renouvelables (éolien terrestre, photovoltaïque sur bâtiment et sur terrains dégradés et artificialisés, agrivoltaïsme, méthanisation, chaleur renouvelable), doivent permettre de favoriser l'acceptabilité locale des projets et d'assurer une répartition plus équilibrée des installations sur le territoire. **La loi place les élus locaux, et en particulier les maires, au centre du dispositif.**

**Ces zones d'accélération ne sont pas exclusives et des projets de développement d'énergies renouvelables pourront être réalisés en dehors de ces zones.** Cependant, en positionnant leurs projets

au sein des ZAENR, les porteurs de projets d'envergure pourront bénéficier d'avantages conséquents : encadrement des délais de procédures, avantages dans les procédures d'appel d'offre (bonus, modulations tarifaires...).

Pornic aggro Pays de Retz, coordinatrice du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) élaboré en 2019, a proposé aux communes du territoire de les accompagner techniquement dans la définition de ces ZAENR.

L'ensemble des élus locaux ont ainsi pu bénéficier d'une sensibilisation aux différents types d'énergies renouvelables, ainsi que d'une aide dans leur planification, en lien avec les enjeux locaux. Un premier travail d'identification des enjeux patrimoniaux et environnementaux du territoire a permis de définir des premières zones propices au développement des énergies renouvelables. Les élus locaux ont ensuite affiné les ZAENR à l'échelle de leurs communes.

Ce travail réalisé à l'échelle de l'agglomération permet d'aboutir à une cohérence territoriale dans la définition des ZAENR et de donner une déclinaison concrète aux objectifs du PCAET qui, pour rappel, vise l'équilibre énergétique de notre territoire communautaire à horizon 2042.

Grâce à ce travail commun, **les communes ont pu approuver, après une concertation du public, des zones d'accélération des énergies renouvelables qui répondent pleinement à ces objectifs.** Ces zonages sont présentés en annexe et le tableau ci-après reprend les objectifs 2030 et 2050 du PCAET et les estimations de productible des ZAENR.

En MWh	ZAENR PV bâti	ZAENR PV terrains dégradés ou artificialisé	ZAENR éolien	ZAENR méthanisation	ZAENR réseaux de chaleur		
					Biomasse	Solaire thermique	Géothermie
Potentiel territoire	1 004 970		740 000	263 515	86 778	27 176	146 970
Production actuelle	78 404		115 000	0	74 787	100	0
Objectifs PCAET 2030	88 527		203 900	12 077	95 115	3 845	3 231
Objectifs PCAET 2050	400 665		454 900	48 306	95 428	9 124	27 588
Potentiel ZAENR	454 201	104 750	550 510	6700 + un autre site sans productible estimé	51 sites identifiés au sein des ZAENR		
	558 951						

Dans le détail, pour atteindre les objectifs du PCAET à horizon 2050 sur les principales énergies :

- ➔ Sur le photovoltaïque sur bâti, ce sont entre 48 000 et 52 000 bâtiments qui devront s'équiper, soit 70% des bâtiments identifiés dans les zones d'accélération des énergies renouvelables
- ➔ Sur le photovoltaïque sur terrains dégradés ou déjà artificialisés, ce sont 80% des secteurs identifiés qui devront bénéficier d'un projet (hors carrière)
- ➔ Sur l'éolien, ce sont 3 à 4 parcs complémentaires à ceux déjà projetés qui devront sortir parmi les 6 secteurs identifiés



La loi APER prévoit qu'un débat soit organisé au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur la cohérence des zones d'accélération identifiées avec le projet du territoire.

Il est précisé qu'à l'issue de ce travail, les ZAENR seront transmises au référent préfectoral afin d'être soumises à l'avis du comité régional de l'énergie. En cas de zones insuffisantes, une demande d'identification de zones complémentaires pourra être formulée auprès des communes qui n'auraient pas été suffisamment ambitieuses. Une fois les ZAENR arrêtées, les communes auront la possibilité de définir, via leur document d'urbanisme, des zones d'exclusion des énergies renouvelables.

- VU le code de l'énergie, et notamment son article L.141-5-3, portant sur les zones d'accélération des énergies renouvelables,
- VU la délibération 2019-384 du 19 décembre 2019 approuvant définitivement le Plan Climat Air Energie Territorial par le Conseil Communautaire,
- VU l'avis favorable de la commission mixte aménagement du territoire et du comité de pilotage développement durable du 29 novembre 2023 sur les projets de zones d'accélération des énergies renouvelables définies par les communes,
- Vu les délibérations des 15 communes approuvant leurs zonages d'accélération des énergies renouvelables,
- VU le compte-rendu de la commission urbanisme de la commune de Chauvé, validant les zonages communaux d'accélération des énergies renouvelables
- VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission mixte « COPIL développement durable » et « Aménagement du territoire » du 29 novembre 2023 et du bureau du 18 janvier 2024,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, PREND ACTE :*

- *de la tenue d'un débat sur la cohérence des zones d'accélération identifiées, annexées à la présente délibération, avec le projet du territoire*

**Le Président,  
Jean-Michel BRARD**

Pièce jointe :

*Cartographies zones d'Accélération des Energies Renouvelables*

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20240202-3-DE

Acte mis en ligne le 5-02-2024

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 02-02-2024

Publication le : 02-02-2024

**Par délégation  
La Vice-Présidente,  
Pascale BRIAND**

